



Vérifier au prononcé

**Déclaration de l'Ambassadeur Léo Mérorès  
Président du Conseil économique et social à l'occasion du lancement de la  
Campagne du Secrétaire général pour l'élimination de la violence contre la femme**

**New York, le 25 février 2008**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Éminentes personnalités,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de participer au lancement de la campagne du Secrétaire général pour l'élimination de la violence contre les femmes, d'autant plus que cette cérémonie coïncide avec l'ouverture de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, une des commissions techniques du Conseil économique et social.

Permettez-moi de féliciter le Secrétaire général pour cette excellente initiative.

À l'heure où le monde entier s'efforce d'atteindre les objectifs de paix, de développement et de respect des droits de l'homme, des potentialités considérables demeurent inexploitées. Il s'agit des gisements de croissance cachés que recèlent les femmes. Celles-ci doivent participer plus activement et plus efficacement à la vie économique, sociale et politique.

Quels que soient les régions, les pays, les sociétés et les cultures, les femmes n'ont cependant pas la possibilité de contribuer comme il faudrait au bien-être de leurs familles, communautés et pays du fait de la violence dont elles sont victimes.

Celle-ci touche les femmes de toutes conditions, classes, races et origines ethniques.

Au niveau mondial, ce type de violence a pris une dimension à la fois effrayante et ahurissante : 1 milliard de femmes ont été victimes d'une forme quelconque de violence. Soixante-dix pour cent des femmes victimes de meurtres sont tuées par leur partenaire de sexe masculin. Une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol durant son existence. Plus de 135 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales et 82 millions de filles, qui ont aujourd'hui entre 10 et 17 ans, seront mariées avant l'âge de 18 ans.

La violence fait partie intégrante de la discrimination systémique qui frappe les femmes et constitue une violation monstrueuse des droits fondamentaux de la femme.

C'est également un obstacle majeur au développement. On ne s'étonnera donc pas que la campagne du Secrétaire général coïncide avec l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La violence à l'égard des femmes occasionne un coût exorbitant sur les plans humain, sanitaire, social et économique. Elle prive les femmes des rôles qui leur reviennent de droit

dans le développement de leurs communautés. Elle appauvrit les femmes, les familles, les sociétés et les pays.

En retour, les inégalités économiques créent ou aggravent les conditions favorables à ce type de violence. Les inégalités et la discrimination dans l'emploi, le revenu, l'accès aux ressources économiques, et le manque d'indépendance économique les rend plus vulnérables à la violence.

La violence faite aux femmes est fondamentalement contraire aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif n° 3. Elle ne cadre pas avec le développement. Elle doit être éliminée.

La première résolution de l'Assemblée générale sur la violence familiale à l'égard des femmes (40/36) se fondait sur une recommandation formulée par cette commission du Conseil. Depuis lors, le Conseil a poursuivi ses travaux sur la violence à l'égard des femmes et a continué de publier le rapport annuel de la Commission de la condition de la femme et les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Son ordre du jour comporte une question récurrente concernant la promotion de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes de l'ONU, et notamment la violence à l'égard des femmes. En 1997 et 2004, le Conseil a tenu un débat général sur la promotion de l'égalité des sexes. Plus récemment, en 2006, il a organisé une table ronde sur la violence sexiste. L'année dernière, le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti s'est réuni avec une délégation du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes afin de discuter de la situation des femmes dans ce pays, notamment de la violence faite aux femmes et aux filles.

En ce qui concerne mon pays, Haïti, le pays a ratifié la CEDAW en 1981 et la « Convention Interaméricaine pour la Prévention, Sanction et Eradication des violences faites aux femmes » en 1996, ce qui a permis d'obtenir un cadre régulateur pour adapter la législation du pays. De plus, par le décret du 11 août 2005 qui modifie le code pénal en donnant un statut de crime aux viols et en éliminant d'autres aspects de discrimination contre les femmes, une avancée significative a été faite sur ce plan. Il reste maintenant à appliquer ce décret.

Toujours en 2005, le « Plan National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes » fut approuvé. Le plan cherche à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, à assurer des services de qualité aux victimes et à améliorer l'information disponible sur le sujet.

Plus récemment encore, le Gouvernement d'Haïti a organisé les 14 et 15 février dernier un atelier sur le rapport consacré à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), rapport que le pays va présenter au Comité d'experts du même nom. Premier rapport de l'Etat haïtien sur cette Convention depuis sa ratification, le rapport a été validé au cours de l'atelier par les représentants de plusieurs Ministères et de nombreuses organisations non gouvernementales, dans le cadre d'un processus ouvert et participatif voulu par le Ministère de la Condition féminine et aux droits des femmes. Cet événement, dont l'ouverture fut assurée par le Premier Ministre et le Président du Sénat, a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires externes et nous les en remercions.

Le rapport, étudié de près et enrichi au cours de cet atelier, fait état des violences qu'ont subies les femmes haïtiennes, notamment au moment du régime anticonstitutionnel issu du coup d'état de 1991, pendant lequel le viol était devenu une arme systématique. Cette situation est fort heureusement révolue, et la société haïtienne ne connaît pas de schémas traditionnels de valeurs ou de croyances qui oppriment les femmes ou les exposent particulièrement à des actes de violence. Toutefois, il convient de reconnaître qu'une certaine forme de machisme subsiste dans les mentalités qui peut exposer les femmes à des formes de domination voire de violence de la part des hommes, au foyer par exemple. Mon Gouvernement, par les activités multiples orchestrées par le Ministère de la

condition féminine, et avec le concours organisé de la société civile, lutte contre ces résurgences du passé et ces stéréotypes. Ce faisant, notre objectif est d'assurer une meilleure protection des femmes vis-à-vis de la violence, ce qui s'inscrit dans l'objectif plus large de développement et de démocratisation de la société haïtienne.

Le travail qui reste à accomplir est énorme. Le Conseil économique et social occupe une place centrale dans les activités qu'entreprend l'ONU dans les domaines économique, social et autres et joue un rôle crucial dans la coordination des politiques et en tant qu'organe de concertation. Je compte m'appuyer sur un Conseil réformé pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et mettre fin d'urgence à la violence contre les femmes, qui continue de retarder la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Au nom des membres du Conseil et dans l'exercice de mes fonctions, j'accorderai tout l'appui possible à la campagne du Secrétaire général. Cette campagne traduit l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action de Beijing et s'inscrit pleinement dans les activités de célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il nous appartient de mobiliser la volonté politique au service de l'action que nous devons mener à tous les niveaux pour réaliser un développement durable et promouvoir les droits fondamentaux des femmes.

Je vous encourage à œuvrer avec le Secrétaire général au succès de cette campagne dont je ne doute pas des effets à long terme.